



## **COMMUNIQUE**

## Le salon Auto Moto Rétro Dijon n'aura pas lieu

Conformément à l'arrêté du ministre des solidarités et de la santé disposant que « tout rassemblement mettant en présence de manière simultanée plus de 5 000 personnes en milieu clos est interdit sur le territoire national jusqu'au 31 mai 2020 » à paraître ce jour au Journal Officiel, le salon Auto Moto Retro Dijon programmé du 13 au 15 mars n'aura pas lieu aux dates prévues.

Le salon entre en effet pleinement dans le champ d'application de l'arrêté ministériel puisque lors des précédentes éditions, sa fréquentation a régulièrement dépassé le chiffre de 5000, notamment le dimanche après-midi.

Compte tenu de l'incertitude liée à l'évolution de la situation sanitaire, chacun comprendra que Dijon Congrexpo se donne le temps nécessaire afin d'envisager l'avenir du salon.

A l'image de ses collaborateurs, Dijon Congrexpo mesure et partage la déception de l'ensemble des acteurs : exposants, clubs, associations et prêteurs individuels qui se sont mobilisés depuis près d'un an pour préparer une édition qui s'annonçait très prometteuse ; sans oublier les visiteurs, passionnés ou nostalgiques, attachés à ce rendez-vous.

En sa qualité d'organisateur, Dijon Congrexpo se doit également d'assurer la sécurité de tous.

La Direction de Dijon Congrexpo tient d'ores et déjà à leur adresser ses plus chaleureux remerciements pour leur fidélité et leur engagement à ses côtés depuis la création d'Auto Moto Rétro Dijon en 2016.

Tél.: (33) 03 80 77 39 00 - Fax: (33) 03 80 77 39 39

Site internet: www.dijon-congrexpo.com – e.mail: contact@dijon-congrexpo.com